



Dispositif de soutien aux projets emploi-formation- territoires de Normandie

La Région Normandie soutient les initiatives portées par les acteurs et partenaires locaux pour le développement de la gestion prévisionnelle de l'emploi et des compétences sur les territoires et/ou pour des métiers spécifiques, ainsi que des actions favorisant le lien direct entre les entreprises qui recrutent et les publics.

Dans un contexte de transitions démographique, écologique, numérique et face aux défis croissants liés à l'emploi et à la formation professionnelle, il est important d'adopter des mesures innovantes et efficaces pour soutenir les projets de notre territoire, en cohérence avec les "5 engagements" et les "4 défis transverses" du Contrat de Plan Régional de Développement de la Formation et de l'Orientation Professionnelles (CPRDFOP-SRFSS-2023-2028)

Objectifs

- Soutenir les structures locales facilitant la relation emploi/formation pour :

- accompagner les mutations économiques
- répondre aux besoins "socioéconomiques" du territoire
- favoriser le recours à la formation professionnelle, en améliorant l'adéquation entre l'offre de formation et les besoins du marché du travail
- soutenir les dynamiques territoriales emploi-formation
- renforcer l'accès à l'emploi et à la formation pour tous publics

Bénéficiaires

Les structures privés et publiques, quel que soit leur statut juridique

Caractéristiques de l'aide

La Région Normandie intervient dans le cadre d'une subvention affectée contribuant au financement de projets facilitant la relation emploi et formation professionnelle.

Les actions doivent se dérouler en Normandie.

Les projets seront sélectionnés sur la base des critères suivants :

- pertinence du projet, de l'expérimentation ou de l'action :
 - impact attendu sur l'emploi et la formation professionnelle,
 - intérêt pour la connaissance des besoins emploi- formation (prospective,...)
 - développement de partenariats entre les acteurs économiques (entreprises,...)
 - caractère novateur pour le territoire concerné
- viabilité du projet et méthodologie
 - organisation du projet, mesure d'impact (qualité des indicateurs,...)
 - capacité du porteur à mener à bien l'action

Le montant de la subvention sera déterminé en fonction des besoins de financement de l'action des disponibilités budgétaires de la Région. Il ne pourra pas excéder 80% du montant TTC du projet

Contacts

Contacts

Direction Prospective Compétences Territoires et Apprentissage

AnimationCompetencesTerritoires@normandie.fr